

# Compte rendu succinct de la réunion Mission Handicap du 19 Janvier 2010



**Suite à la demande de FO, validée lors des différents CCE, la commission de suivi « Mission Handicap » s'est réunie le 19 Janvier 2010, afin d'étudier les reclassements des employés handicapés actuellement en poste à la pesée fruits et légumes et aux standards téléphoniques.**

**Mme Chavigny présente un dossier reprenant :**

- ✓ Le contexte
- ✓ L'approche de la Mission Handicap
- ✓ L'état des lieux quantitatif
- ✓ Une méthodologie
- ✓ Les modalités de restitution (voir dossier)

Les différents éléments « états des lieux » sont issus des remontées des magasins.

**A noter :** sont pris en compte les travailleurs reconnus handicapés (COTOREP ou MDPH), ou signalés inaptes à certaines tâches par la médecine du travail.

## **FRUITS et LEGUMES : PESEE LIBRE SERVICE**

**293 employés sont impactés** par ce projet, dont 63 travailleurs handicapés (25 Femmes et 38 Hommes).

Parmi ces employés, 27 ont déjà été reclassés à ce poste à cause d'un handicap.

46 magasins sont concernés.

23 salariés non handicapés ont été affectés à la pesée suite à un reclassement pour restriction d'aptitude, dans 20 magasins.

## **STANDARD TELEPHONIQUE :**

**203 salariés sont concernés**, dont :

- ↪ 31 personnes handicapées (30 femmes et 1 homme), parmi lesquels 24 ont été affectés au standard à la suite d'un reclassement, sur 25 magasins
- ↪ 22 salariés non reconnus handicapés, ont été affectés au standard suite à un reclassement pour restriction d'aptitude, dans 20 magasins concernés.

**A noter :** seuls les salariés dont la classification « standard » figure sur les bulletins de salaire sont comptabilisés (exemple : sécurité)

Chaque direction de magasin propose des pistes de reclassement, à titre indicatif. Le reclassement nécessitera l'avis du médecin du travail et du salarié.

**Les représentants F.O. s'étonnent de voir figurer les cabines essence, le SAV ou l'accueil bazar en piste de reclassement. F.O. demande que les postes de reclassement soient pérennes, afin que de nouvelles GPEC n'impactent pas une nouvelle fois les salariés ayant un handicap.**

#### **LA METHODOLOGIE PROPOSEE :**

- 1) Recherche de solutions de reclassement par le magasin : postes disponibles, souhaits du salarié, compatibilité poste / Handicap, retour d'information auprès du Comité de maintien dans l'emploi. Information et consultation du C.E. du magasin.
- 2) Si aucune solution n'est trouvée, élargissement des recherches avec plus d'acteurs. Mise en place d'une plateforme magasin animée par le pilote Mission Handicap en présence du Directeur, du médecin du travail, des salariés concernés et d'un membre élu du CHSCT. Retour d'information à réaliser auprès du Comité de maintien dans l'emploi.
- 3) Constitution d'un comité de maintien dans l'emploi au niveau national.  
Composition : chargée de Mission Handicap (Berthe De Paquis)  
Responsable RS (M.H. Chavigny)  
Ariane Conseil
- 4) Si besoin le Comité de maintien dans l'emploi peut faire appel à une expertise extérieure.

**Les représentants F.O. demandent que cette méthodologie soit appliquée à l'ensemble des GPEC et restructurations qui impacteraient des salariés handicapés (services administratifs, etc...)**

Le projet concerne toutes les entités juridiques Hypers.

*Compositon Force Ouvrière :*

*Martine Romana (Evry)  
Chantal Venderotte (Douai-Flers)  
Marcel Aragonès (Limoges Boisseuil)*